

# CAHIER DES CHARGES DES DEMI-FINALES DU CHALLENGE SENIORS

## 1. Le déroulement

- **Samedi 26 avril 2025,**
- 1/2 finales du Challenge de la Mayenne masculin :
  - 19h30 Stade Lavallois-1 (+7) - US St Berthevin-1
  - 21h30 FA Laval-1 - US Forcé-1
- **Dimanche 27 avril 2025**
- 1/2 finales du Challenge de la Mayenne féminine :
  - 11h00 Sud Mayenne-3 (+7) - L'Huisserie BA-1
  - 13h15 US St Berthevin-3 - Daon BAC-1

Aucune dérogation n'est possible ainsi que l'inversement des rencontres.

## 2. La salle

- La salle où se joueront les ½ Finales doit être homologuée : l'organisateur doit pouvoir présenter un rapport de visite de sécurité en cours de validité (2m hors des lignes de jeu).
- Il doit y avoir au minimum 2 vestiaires pour les équipes et 2 vestiaires pour les arbitres

## 3. Les équipements

- Le club organisateur doit fournir :
  - 1 table de marque pour 3 personnes (marqueur, chronométreur et délégué ) pour chaque match.
  - 2 bancs de touche pour les joueurs et accompagnateurs
  - 4 chaises pour les remplacements
  - 1 chronomètre mural avec affichage du score

- 1 chronomètre manuel ainsi que tout le matériel nécessaire à la tenue de la table de marque.
- 1 panneau « locaux » et un panneau « visiteurs » pour accrocher derrière le banc des équipes (le panneau « locaux » étant situé à gauche de la table de marque) ainsi que des panneaux pouvant inscrire le nom des équipes en présence.
- Les ballons des rencontres, adaptés à chaque catégorie

#### **4. L'organisation**

- Les organisateurs sont responsables du bon déroulement de la manifestation et de la police du terrain. Le service d'ordre doit être suffisant pour éviter tout débordement.
- L'entrée est gratuite.
- Tous les matchs auront lieu sur le même terrain.
- Les frais d'arbitrage sont à la charge du Comité.
- Le club organisateur a la charge de la tenue de la feuille de match (trois personnes formées à l'e-marque par match).
- Prévoir un point d'accueil tenu par un responsable du club organisateur chargé d'accueillir les équipes et les arbitres.

#### **5. Les collations**

- Les organisateurs devront prévoir un espace dédié à la collation pour les équipes, les arbitres et le délégué du comité après chaque match. Cette collation sera préparée par le club organisateur.